

# La réassurance Vie en zone CIMA

Eric MANIABLE<sup>1</sup>

Il nous est régulièrement demandé des études comparatives sur les coûts des plans de réassurance et la sinistralité. Cet article décrit le comportement de la branche Prévoyance (moyenne, risques,...) puis étudie les possibilités de réassurance pour couvrir ces risques.

## Comportement de la branche Prévoyance

Sur la plupart des marchés de la CIMA, les tarifs sont souvent proches entre les acteurs. Non pas à cause des paramètres réglementaires de tarification (table de mortalité du code CIMA ou taux technique), mais plutôt d'une sorte de convergence de place sur un tarif qui laisse une rentabilité technique confortable.

La rentabilité est généralement excellente (S/P brut de réassurance de l'ordre de 30% et combined ratio de 40%). La réassurance « coûte » 5% à 10% du chiffre d'affaires, sans apporter aucune sécurisation ni de la rentabilité, ni répondre à un besoin en fonds propres,... Ces gains des branches prévoyance compensent souvent une grande part des pertes des branches de capitalisation et permettent de couvrir les frais généraux.

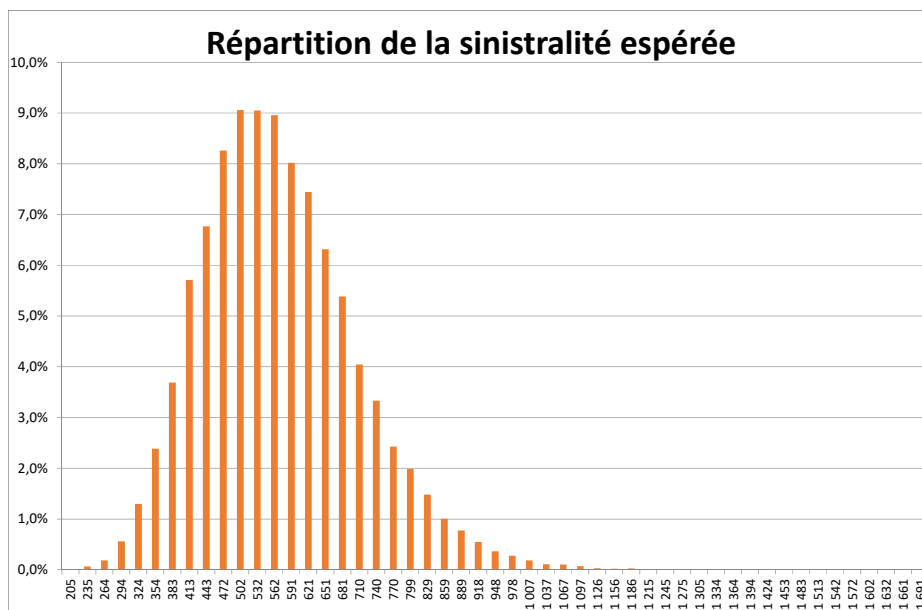
Avant d'envisager des scénarios de couverture de réassurance, il s'agit en premier lieu d'évaluer les risques probables que pourrait connaître les compagnies en cas de mauvaise sinistralité (ce pour quoi une compagnie se réassure).

Pour l'illustrer, nous étudions un portefeuille dont la charge sinistre moyenne se situe aux alentours de 600 MXAF. Pour retrouver cette sinistralité il a été mené des simulations<sup>2</sup> sur le portefeuille actuel. Ces simulations conduisent à une sinistralité moyenne espérée de 585 MXAF, ce qui est proche de ce qui a été constaté ces dernières années, et donc valide globalement le modèle.

---

<sup>1</sup> Eric Maniable est actuaire, gérant du cabinet Integr-All. Contact : [eric.maniable@gmail.com](mailto:eric.maniable@gmail.com), Douala – Cameroun.

<sup>2</sup> 2 milliard de tirages aléatoires.



Il ressort de ces simulations, une indication sur les pertes potentielles au-delà de cette sinistralité moyenne attendue.

| Sinistralité espérée | Probabilité associée | Commentaires                                                                                                                                     |
|----------------------|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 550 MXAF             | 50%                  | Il s'agit de la médiane.                                                                                                                         |
| 585 MXAF             | 66%                  | Moyenne probable de la sinistralité                                                                                                              |
| 700 MXAF             | 86%                  | La probabilité que les sinistres dépassent 700 MXAF est de 14%. Autrement dit, la sinistralité pourrait dépasser les 700 MXAF une année sur huit |
| 800 MXAF             | 95%                  | La sinistralité pourrait dépasser les 800 MXAF une année sur vingt.                                                                              |
| 930 MXAF             | 99%                  | La sinistralité pourrait dépasser les 930 MXAF une année sur cent.                                                                               |

Par ailleurs, le risque d'une mortalité catastrophique (événement à partir de 3 têtes) reste très faible et pourrait avoir une incidence financière très limitée (inférieure à une centaine de MXAF) en cas de survenance.

**Au vu de ces simulations, on peut tirer les enseignements suivants :**

- La rentabilité de la branche ne peut pas être affectée ponctuellement, ni durablement
- Il n'existe pas de risque de ruine de la compagnie par la branche Prévoyance<sup>3</sup>
- Le seul intérêt du recours à la réassurance serait de vouloir lisser le résultat

<sup>3</sup> Pour rappel, les fonds propres des compagnies en zone CIMA sont au minimum de 3 milliards XAF.

## Plan de réassurance

Le plan de réassurance actuel de ce portefeuille est constitué de 2 lignes :

- Un XS par tête (priorité 50 MXAF, portée 100 MXAF)
- Un XS Cat (Rétention par tête 25 MXAF, priorité : 60 MXAF, portée 750 MXAF, évènement à partir de 3 têtes)

Appliqué au portefeuille actuel, l'XS par tête correspondrait à une sinistralité moyenne de réassurance<sup>4</sup> de 40 MXAF et l'XS Cat à moins de 5 MXAF. Compte tenu du comportement de la branche Prévoyance, ce plan ne protège pas la rentabilité de la compagnie, ni ne lisse le résultat.

La réassurance a pour objectifs principaux :

- Réduire le risque de ruine
- Réduire le risque de recours au capital social pour combler des pertes dues à des événements rares (catastrophes, pandémies,...)
- Lisser les résultats techniques

Nous avons vu que les deux premiers points sont quasiment inexistantes pour ce portefeuille. Utiliser la réassurance pour lisser le résultat consisterait à obtenir un traité en Stop Loss en cédant les sinistres lorsque le cumul sur l'exercice dépasserait la moyenne actuelle (600 MXAF par an). La sinistralité cédée serait en moyenne :

| Traité      | Sinistralité cédée <sup>5</sup> | Occurrence                       |
|-------------|---------------------------------|----------------------------------|
| SL 600 MXAF | 47 MXAF                         | 41%, soit environ 2 années sur 5 |
| SL 700 MXAF | 18 MXAF                         | 19%, soit environ 1 année sur 5  |

☞ **La compagnie pourrait mettre en place la politique de réassurance suivante :**

- **Traité en SL 600 MXAF qui permet de s'assurer d'une rentabilité régulière de la branche**
- **Négociation de facultatives sur des contrats (entreprises à fort risque et montants élevés) ou assurés particuliers (montant de capital sur une tête supérieur à 500 MXAF et/ou profil de morbidité important)**

*Le dernier intérêt pour l'assureur de recourir à la réassurance serait, de l'avis de certains réassureurs eux-mêmes, de mettre en place un traité en quote part dont l'objectif n'est pas de se couvrir d'une sur-sinistralité, mais plutôt de bénéficier des outils de tarification des réassureurs (analyse des profils pouvant conduire à une surmortalité).*

---

<sup>4</sup> Cette valorisation des sinistres cédés ne préjuge pas de la tarification qui pourrait être proposée par un réassureur.

<sup>5</sup> Cette valorisation des sinistres cédés ne préjuge pas de la tarification qui pourrait être proposée par un réassureur.